



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Haute-Loire



CHARTE JEUNE, ENTREPRISE, ECOLE ET PARENTS

« POUR UN ACCUEIL ET DES FORMATIONS DES JEUNES EN ENTREPRISE PLUS EFFICACES ! »

Cette charte a été établie par un groupe d'adhérents de l'Est du département, représentatif des branches professionnelles et des tailles d'activité.

Cette charte fait référence aux circulaires ministérielles (notamment BO 2003-134 du 8/9/2003) et à la circulaire de rentrée 2003 qui souhaitent favoriser l'alternance et améliorer la relation Ecole-Entreprise.

LE CONTEXTE

Les séquences éducatives et d'observations en entreprise constituent le premier contact entre un jeune et le monde du travail.

Il apparaît primordial pour toutes les parties en présence (jeune, entreprise, monde éducatif, parents) que cette première immersion dans le monde économique soit une réussite afin de faciliter ultérieurement la réussite sociale et l'insertion des jeunes apprenants.

L'objet de la présente charte est d'optimiser les périodes et séquences en entreprise afin qu'elles soient les plus efficaces, profitables et agréables possible pour tous les intervenants.

Les partenaires sont donc invités à s'appuyer sur les éléments ci-dessous et, dans la mesure du possible, prennent les engagements suivants :

LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

Réserver le meilleur accueil et avoir une écoute attentive aux demandes de stage provenant des jeunes, des parents et du monde éducatif pour que les demandeurs aient au moins une réponse qu'elle soit positive ou négative.

Les satisfaire dans la mesure du possible, malgré les difficultés matérielles ou sociétales que cela peut occasionner, avec le souci de garantir de bonnes qualités pédagogiques et relationnelles, et en partant du principe que toute scolarité doit déboucher sur un emploi. Le dirigeant a conscience qu'il s'agit d'une première expérience découverte ou professionnelle. Il agit donc avec souplesse mais autorité dans ses relations avec le jeune.

Choisir un tuteur, le former et lui dégager le temps nécessaire à ses missions d'accueil, intégration, accompagnement, évaluation du stagiaire, relation avec l'établissement scolaire. Le tuteur peut être le dirigeant de l'entreprise, un cadre ou un agent de maîtrise ou tout salarié ayant l'ancienneté et l'expérience pour suivre le stagiaire dans la totalité des objectifs du stage.

Définir avec le tuteur, et en relation avec l'enseignant responsable pédagogique du stagiaire, les objectifs prioritaires de la période en entreprise en les hiérarchisant et planifiant les tâches à accomplir.

Confier au stagiaire une mission concrète, voire un travail particulier qui devra être effectué dans le cadre des objectifs définis, de sa durée et de ses modalités de déroulement. Ce travail doit être adapté aux compétences du stagiaire, sous réserve des dispositions relatives à la législation du travail.

Récompenser le stagiaire dans le cadre du principe « tout travail mérite salaire » en conformité avec la législation sociale, fiscale et éducative.

Faire régulièrement le point avec le stagiaire et son tuteur pour déceler d'éventuelles difficultés et au besoin les corriger. Participer à l'évaluation de la période selon les objectifs définis.

Répondre à toutes les questions du stagiaire et éventuellement, lui donner, à l'issue de la période et durant une année, toutes les informations nécessaires à son orientation ou à la poursuite de la connaissance des métiers de l'entreprise.

LES ENGAGEMENTS DES JEUNES

Adopter une attitude dynamique et constructive en ayant conscience que cette période en entreprise va permettre de rencontrer des femmes et des hommes qui exercent des missions quotidiennes pour « gagner leur vie ». Ces contacts permettront au stagiaire d'évoluer et d'apprécier ainsi le contexte du travail et de ses valeurs.

Faire preuve de réactivité, courage, curiosité et ouverture d'esprit de manière à être en situation de capter le maximum d'informations sur les pratiques gestuelles et intellectuelles de l'entreprise ou du métier.

Ces périodes en entreprise entrent dans le cadre normal de l'éducation à l'orientation et participent à la formation. Elles sont donc un investissement pour le futur.

Recenser et synthétiser ses demandes et ne pas hésiter à poser toutes les questions utiles.

Dans ses relations aux autres, être positif et avenant, sincère et transparent. Son attitude sera basée sur le respect des hommes et des matériels. Respecter les règles élémentaires de présentation, politesse, ponctualité, savoir-vivre, savoir être, hygiène-sécurité, confidentialité.

LES ENGAGEMENTS DES ENSEIGNANTS

Préparer le stagiaire à son entrée dans l'entreprise, soit de manière collective, soit individuelle, notamment par la lecture commentée de la charte et de la convention. En particulier, une initiation au monde économique est réalisée en classe pour informer les jeunes de l'importance du travail dans notre société ainsi que les valeurs et l'intérêt qu'il représente.

Lier les notions d'apprentissage théoriques à la pratique, à l'exercice d'un métier.

Contacteur le tuteur, avant l'entrée en stage, avec l'élève, pour organiser et fixer les modalités pratiques du déroulement (horaires, présentation réciproque, convention, ...) ainsi que les objectifs à atteindre.

Etablir un cahier de stage ou livret d'alternance, avec nécessité de produire un rapport par le jeune et qui concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Assurer le suivi, rencontrer le stagiaire et le tuteur sur le lieu de stage pour faire le point et apprécier la pertinence des choix. A l'issue du stage, un bilan collectif et individuel est organisé et selon les résultats, des compléments d'informations sont donnés en vue de valider les objectifs : découverte, orientation et confirmation des choix.

Associer le tuteur à l'évaluation du stage selon les objectifs définis.

Ces engagements concernent tous les types de période en entreprise, un accent particulier est mis sur les stages courts qui doivent faire l'objet du même soin dans la préparation, l'accompagnement et le suivi.

LES ENGAGEMENTS DES PARENTS

Adhérer, ainsi que l'entourage du jeune, à la période en entreprise en motivant le stagiaire et en se plaçant dans une situation d'écoute pour déceler d'éventuelles difficultés matérielles ou humaines.

Mettre tout en œuvre, s'agissant d'une période spécifique dans la scolarité du jeune, pour faciliter l'organisation matérielle du stage en adaptant la vie familiale ou privée de manière à placer le jeune dans une situation la plus proche de la vie quotidienne en situation de travail.

Encourager à persévérer pour permettre au jeune d'acquérir une première expérience concrète la plus complète possible sans émettre de jugement de valeur avant la fin du stage.

Discuter régulièrement avec le jeune sur le stage afin de développer son autonomie et son sens de la responsabilité.

MODALITES D'APPLICATION

La charte est utilisée pour l'information préalable de tous les intervenants. Elle sera jointe aux conventions de stage. Elle engage l'ensemble des partenaires.

Cette charte a été étudiée par le Comité Education Economie Emploi du bassin d'Yssingeaux-Monistrol, les entreprises du bassin et le monde de l'éducation le 16 octobre 2003.

Signature, le 25 novembre 2003
par Yannick TENNE - Inspecteur d'Académie de la Haute-Loire,
et Jean-Pierre LENHOF - Président du Medef 43.

Pour en savoir plus, contacter Eric MATHELET ☎ 04 71 09 25 21